

**Guide méthodologique**  
pour la déclinaison locale  
de la Charte des engagements réciproques  
Etat, Collectivités territoriales et Associations

**Edition**  
**2015**





**Guide méthodologique  
pour la déclinaison locale de la Charte  
des engagements réciproques  
Etat, Collectivités territoriales  
et associations**

**Sommaire**

**Edito**

- 1 - Qu'est-ce que l'Observatoire Régional de la Vie Associative
- 2 - La démarche d'élaboration de ce guide
- 3 - Les données régionales sur la vie associative
- 4 - La Charte des engagements réciproques
- 5 - La proposition de repères méthodologiques
- 6 - Les contributeurs

**Annexes**



**1**

## **Qu'est ce que l'Observatoire Régional de la Vie Associative**



## Edito

Le 14 février 2014, l'Etat, les collectivités territoriales (communes, départements et régions) et le secteur associatif ont signé la Charte des engagements réciproques Etat/Collectivités/Associations.

Cette nouvelle charte fait suite à celle élaborée en 2001 lors du centenaire de la loi de 1901. La charte reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile. Elle associe les collectivités territoriales, désormais parties prenantes à l'intérêt général et à la vie de la cité aux côtés de l'État.

La Charte revisite les partenariats possibles entre Etat, collectivités locales et associations avec l'ambition de refonder un partenariat équilibré :

- ◆ Conforter la place des citoyens au sein des instances de concertation ;
- ◆ Rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions ;
- ◆ Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations ;
- ◆ Améliorer la gouvernance démocratique des associations par le non cumul des mandats, la promotion de la parité et la lutte contre les discriminations.



L'excellent travail collaboratif entre les représentants des collectivités territoriales, l'Etat et le secteur associatif a permis de produire un texte, qui bien qu'il ne revête pas de caractère normatif, structure localement le dialogue entre les associations et les pouvoirs publics.

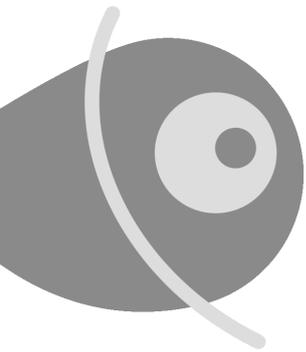
Ce texte devrait constituer à terme une référence et un outil majeur pour les associations comme pour les élus locaux.

L'Observatoire Régional de la Vie Associative (ORVA) a initié une démarche associant les Maisons des Associations, la DRJSCS, les délégués départementaux à la vie associative, les Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative et le secteur associatif pour bâtir un outil méthodologique permettant une appropriation locale de cette Charte.

En s'appuyant sur des démarches locales d'observation de la vie associative, les associations et les collectivités peuvent s'approprier cette Charte pour la rendre opérationnelle et concrète. L'humble objectif que notre observatoire poursuit en vous présentant ce guide méthodologique, fruit d'un travail concerté, c'est de vous aider à imaginer un dialogue fécond et permanent entre les pouvoirs publics et les associations.

Dans un contexte où l'ensemble du secteur associatif est malmené par la baisse des financements publics, rappeler toute l'utilité sociale de ces dernières est un enjeu capital pour les milliers de bénévoles de notre région mais aussi pour les centaines de milliers de personnes qui bénéficient au quotidien du travail que fournissent les associations.

**Yannick DUBOIS**  
**Président de l'Observatoire Régional de la Vie Associative**



L'Observatoire Régional de la Vie Associative est né de la volonté des acteurs associatifs de se doter d'un outil commun d'observation de la vie associative. L'observatoire, d'abord métropolitain, a été créé par les Maisons des Associations de Lille, Roubaix et Tourcoing et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES).

En 2013, sous l'impulsion politique du Conseil Régional du Nord-Pas de Calais et des têtes de réseaux associatives, l'Observatoire est devenu régional.

Composée actuellement de 8 membres, l'ORVA regroupe des associations implantées sur l'ensemble de la région, ayant un ancrage local ou régional :

- ◆ La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES)
- ◆ La Maison des Associations de Lille
- ◆ La Maison des Associations de Roubaix
- ◆ La Maison des Associations de Tourcoing
- ◆ Le Réseau Régional des Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative (PRAVA) : Centre de Ressources de la Vie Associative de Boulogne sur Mer, l'association Galilée à Saint Omer
- ◆ La délégation régionale du Réseau National des Maisons des Associations (Maison des Associations de Dunkerque)
- ◆ Le Mouvement Associatif Nord-Pas de Calais

## Notre mission

L'ORVA souhaite participer au développement de la connaissance du tissu associatif du Nord Pas de Calais.

## Pourquoi avoir créé un observatoire de la vie associative régionale ?

La région Nord Pas-de-Calais a toujours été une région reconnue pour l'activité riche et foisonnante de ses associations. Paradoxalement, force est de constater que nous manquons encore cruellement de données sur la richesse et la diversité de ce tissu d'acteurs de toutes tailles qui participe chacun à son échelle au dynamisme de notre région.

Nous sommes convaincus que la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur le tissu associatif est un moyen efficace pour améliorer le dialogue entre les associations, leurs partenaires et de manière générale entre tous les acteurs des territoires.

Mieux connaître la richesse et la diversité de nos associations peut permettre de mieux mesurer leur impact social, de mieux cerner leurs attentes et leurs fragilités, de mettre en lumière des pratiques innovantes ou des pistes de développement possibles de l'échelle d'un territoire à celui d'une région.

C'est dans cette optique que l'ORVA a été créé. Rassemblant des associations qui fédèrent un grand nombre d'acteurs associatifs régionaux et ayant déjà piloté des démarches d'observation (sur la métropole lilloise notamment), l'ORVA veut mettre son réseau et ses compétences au développement à moyen terme d'une pratique d'observation structurée et facilitant l'élaboration de politiques publiques co-construites à l'échelle de la région.



## Nos modes d'actions

L'ORVA veut permettre une meilleure connaissance du tissu associatif régional et propose pour ce faire :

- ◆ De diffuser et valoriser les travaux d'observation de la vie associative réalisés dans la région
- ◆ De favoriser la mise en place d'observations locales en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses membres ainsi que sur la démarche d'observatoire portée par le Réseau National des Maisons des Associations et construite en collaboration avec le CNRS
- ◆ De susciter les échanges et le débat sur les analyses pouvant émerger des démarches d'observation afin de favoriser le dialogue entre associations et pouvoirs publics
- ◆ De réaliser à la demande de partenaires publics (villes, EPCI, bassins d'emploi...) ou privés, des études sur le tissu associatif sur des problématiques précises.





## Nos moyens et ressources

La force d'un réseau d'acteurs associatifs implantés sur toute la région pouvant toucher autant des petites associations locales que de grandes associations régionales ou nationales.

L'expérience acquise au cours des démarches d'observatoire de la vie associative notamment sur la métropole lilloise.

Une démarche et des outils d'observation de la vie associative (collecte et analyse des données) éprouvés et reconnus nationalement par le laboratoire Matisse dirigé par Viviane Tchernonog\* : chargée de recherche au CNRS Matisse Centre d'économie de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Laboratoire d'Économie sociale. Pour élaborer ce guide plusieurs étapes ont été nécessaires. Chacune des étapes a été construite dans une collaboration entre l'Observatoire, les membres du dynamique réseau des Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative et les coordinations membres du Mouvement Associatif.

La méthode même d'élaboration de ce guide est fondée sur des principes collaboratifs.

***\*Paysage associatif français—mesures et évolutions : 2ème édition (2013),  
Viviane Tchernonog. Dalloz-Juris Editions***



**2**

## **La démarche d'élaboration de ce guide**

Pour élaborer ce guide plusieurs étapes ont été nécessaires.

Chacune des étapes a été construite dans une collaboration entre l'Observatoire, les membres du dynamique réseau des Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative et les coordinations membres du Mouvement Associatif.

La méthode même d'élaboration de ce guide est fondée sur des principes collaboratifs.

La démarche est le résultat :

- ◆ d'une volonté des partenaires de ce projet
- ◆ d'un séminaire de travail d'une journée
- ◆ de réunions d'un groupe de travail
- ◆ d'un travail de synthèse et de rédaction

Cette production n'a pas la prétention de livrer une méthode absolue et définitive de mise en œuvre de la Charte des engagements réciproques mais simplement de livrer des repères méthodologiques à adapter aux environnements associatifs et politiques locaux.

# 3

## **Les données régionales sur la vie associative**

Lors de notre réflexion collective sur la Charte des engagements réciproques, il nous est apparue comme une évidence que sa mise en œuvre ne pouvait se faire sans un diagnostic préalable du territoire. Nous vous livrons dans les pages qui suivent quelques données régionales sur la vie associative. L'ORVA peut réaliser localement un travail d'analyse du tissu associatif, de ses forces et de ses faiblesses.



## ASSOCIATIONS **EN CHIFFRES - 2014**

### NORD – PAS-DE-CALAIS

L'Observatoire Régional de la Vie Associative est un projet partenarial dont la volonté est de recueillir, analyser et diffuser des données pertinentes concernant le secteur associatif régional. Ce projet vise ainsi à comprendre pour mieux agir. Il s'inscrit dans une démarche nationale initiée en 2007 par le Réseau National des Maisons des Associations et poursuit le travail entamé en 2010 par le Forum des 4 Maisons qui avait mis en place l'Observatoire de la Vie Associative sur la Métropole Lilloise.

**3.450** /AN **15,8 ASSOCIATIONS**  
**CRÉATIONS** **POUR 1.000 HABITANTS**

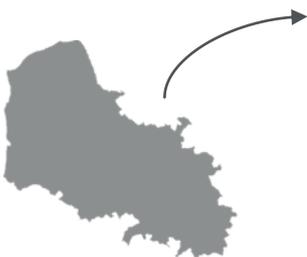
**64.000 ASSOCIATIONS**  
**ACTIVES SUR LE TERRITOIRE**

**9.305 ASSOCIATIONS**  
**EMPLOYEUSES** **106.000 ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN**



**NORD : 650 communes / 2.588 millions d'habitants**

**24 300** nouvelles associations en **10 ans**  
**9,4** créations d'associations **pour 1 000 habitants**  
**± 45 000** associations actives et vivantes  
**17,4** associations actives **pour 1 000 habitants**  
**6 439** associations employeuses  
**90 698** emplois salariés associatifs

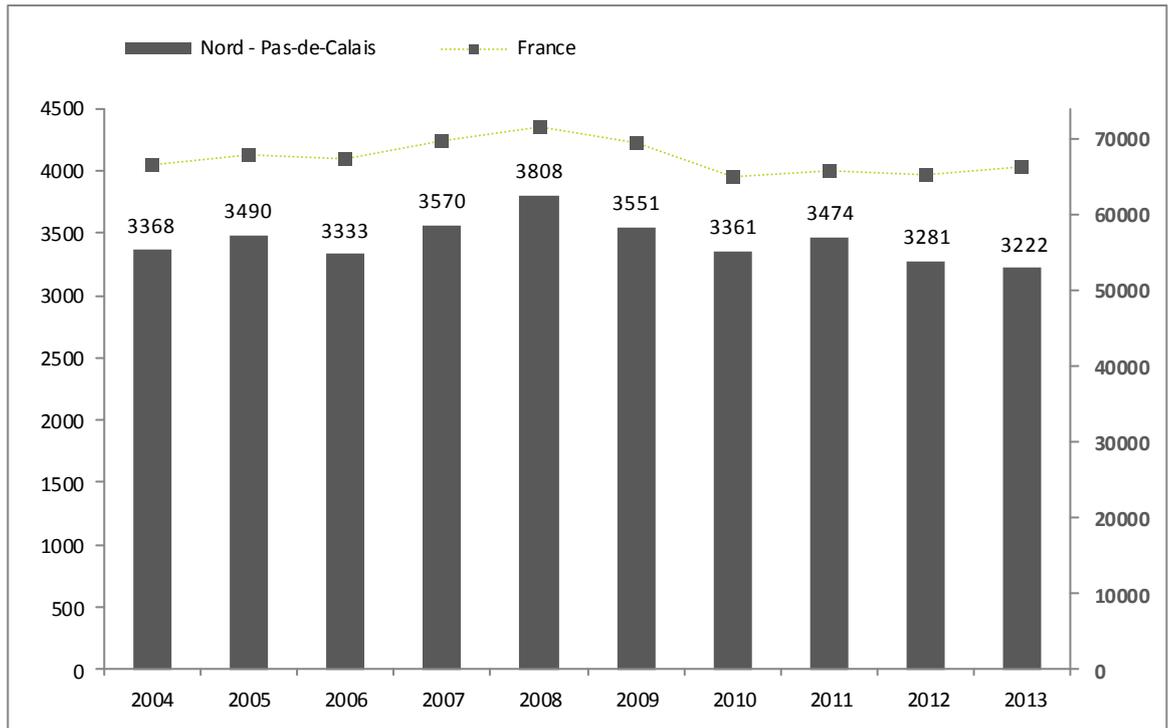


**PAS-DE-CALAIS : 895 communes / 1.464 millions d'habitants**

**10 200** nouvelles associations en **10 ans**  
**7,0** créations d'associations **pour 1 000 habitants**  
**± 19 500** associations actives et vivantes  
**13,0** associations actives **pour 1 000 habitants**  
**2 866** associations employeuses  
**39 774** emplois salariés associatifs

Données issues du Journal Officiel – Annonces des créations d'associations – de l'INSEE fichiers Clap 2010 et 2011 – de l'Observatoire de la Vie Associative sur la Métropole Lilloise. Le traitement est réalisé par l'Observatoire Régional de la Vie Associative.

## LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS SUR LES 10 DERNIÈRES ANNÉES



**3.450 associations se créent chaque année.**

Avec 9,4 nouvelles associations pour 1.000 habitants, le territoire présente une vitalité moyenne en termes de créations de structures. Ce niveau est inférieur à la moyenne nationale (10,3/1.000 hab.)

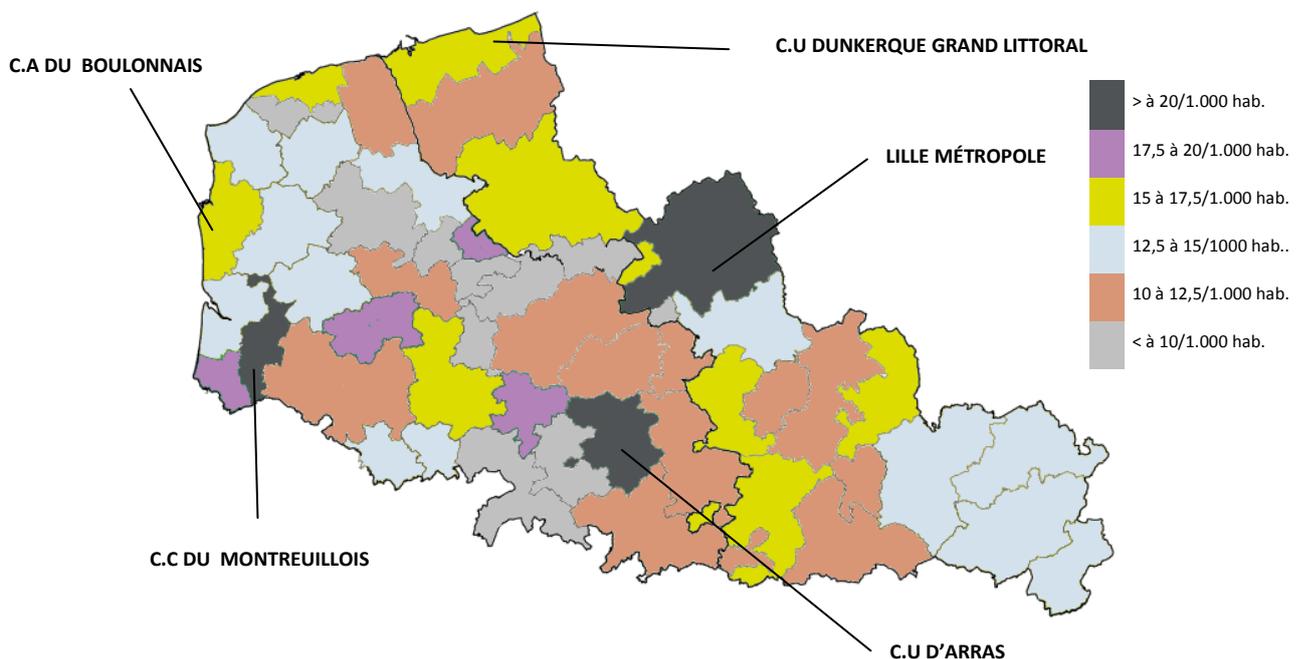
**70,4% des associations sont créées dans le Nord.**

Le Nord accueille la plupart des nouvelles structures. Mais le niveau de créations sur les trois dernières années augmente dans le Pas-de-Calais, comme à l'échelle nationale, alors qu'il diminue dans le Nord.

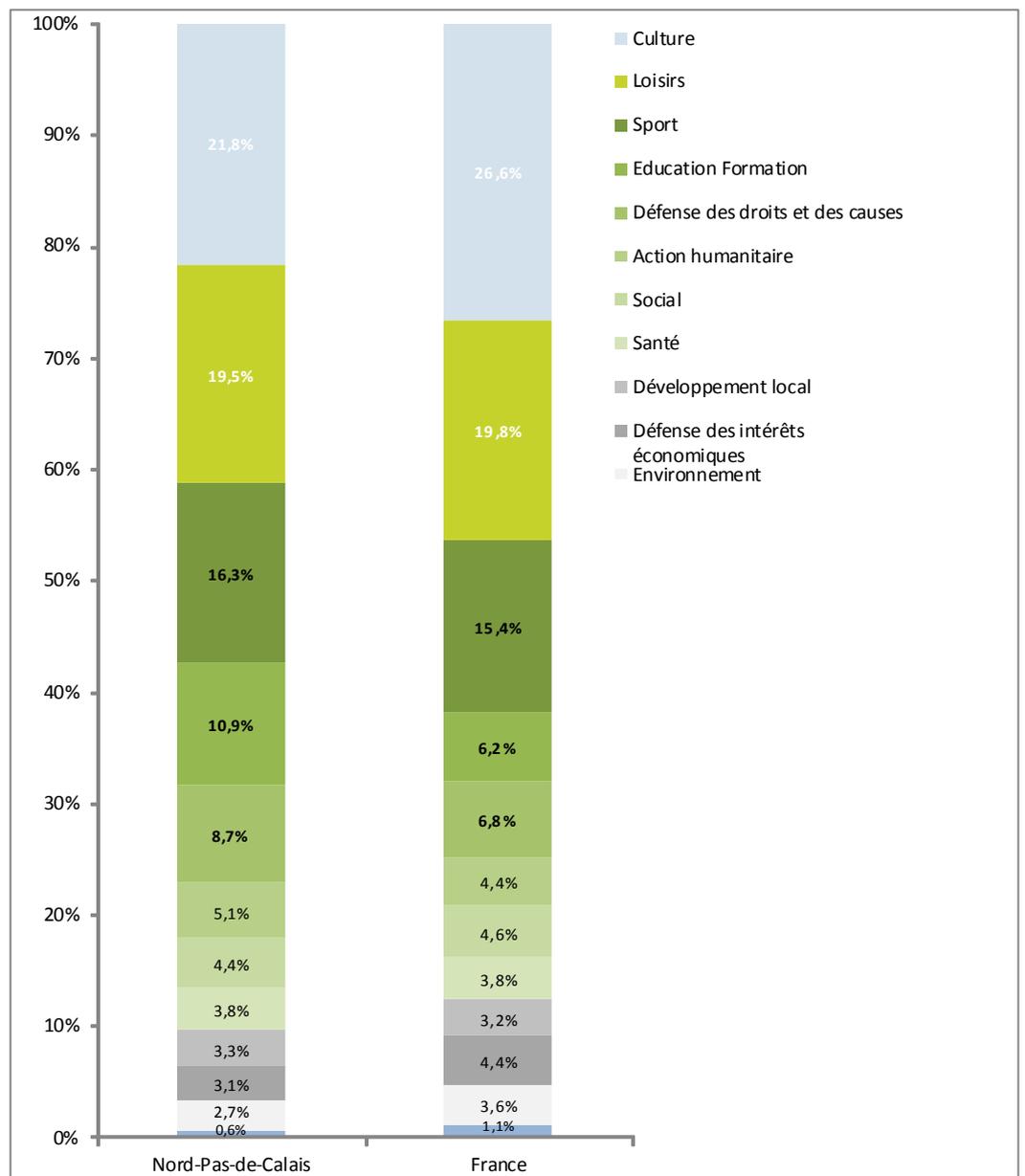
**15,8 associations pour 1.000 habitants.**

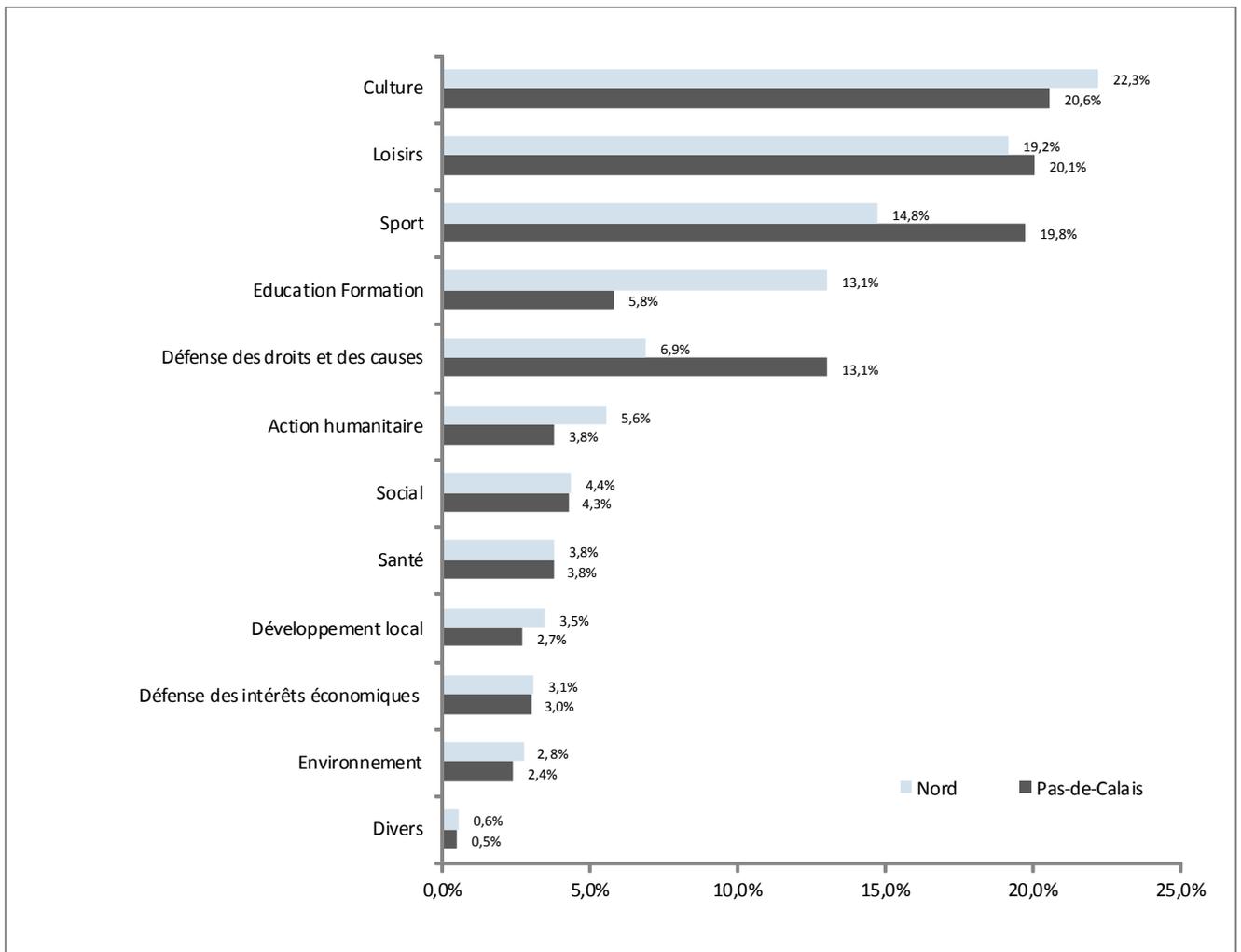
La région possède un niveau d'associations pour 1.000 hab. très faible (moyenne nationale de 19 assos./1.000 hab.), loin derrière le Languedoc-Roussillon (27,8/1.000 hab.) mais supérieur à la Picardie (14,1/1.000 hab.).

## ASSOCIATIONS ACTIVES POUR 1.000 HABITANTS PAR INTERCOMMUNALITÉ



## RÉPARTITION DES NOUVELLES ASSOCIATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS





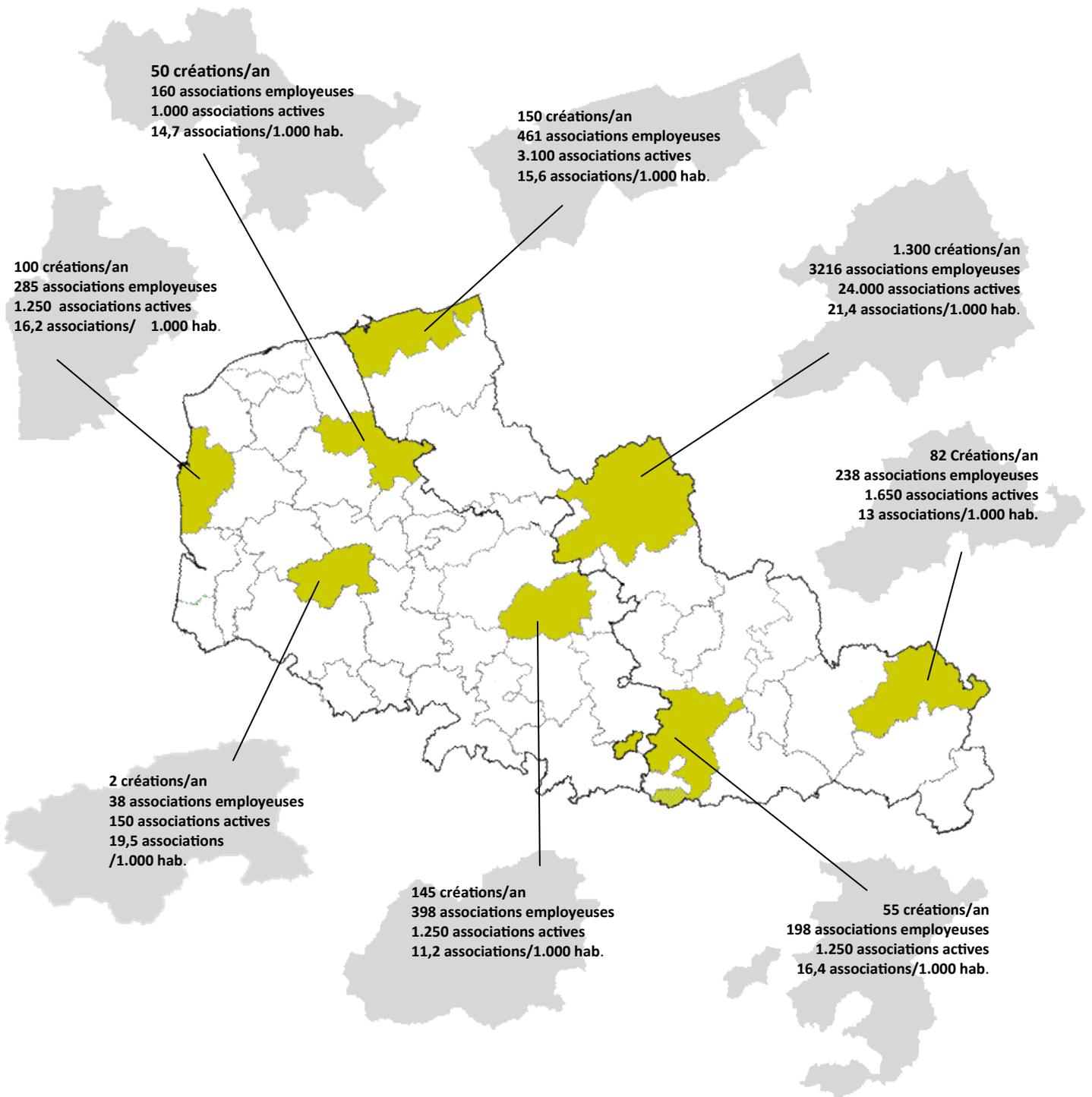
**1/5<sup>e</sup> des associations se créent dans le domaine culturel, à l’instar du secteur sportif.**

La région accueille, en proportion, moins d’associations culturelles qu’à l’échelle nationale (26,6% du total des nouvelles associations).

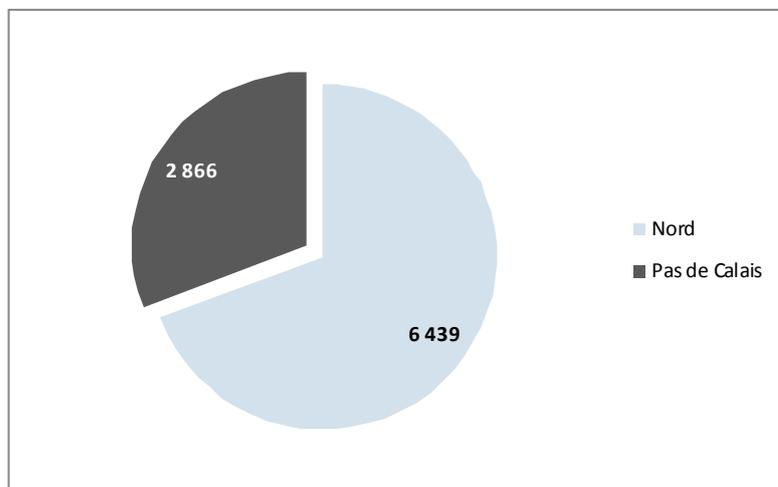
A l’inverse, la part des associations relevant de l’éducation-formation est bien plus forte (10,9% contre 6,2% au niveau national).

**Les parts des associations sportives et de défense des droits et des causes** sont plus fortes dans le Pas-de-Calais (respectivement +4% et +6% que dans le Nord).

**Le domaine de l’éducation-formation** est bien plus important dans le Nord (+8% par rapport au Pas-de-Calais)

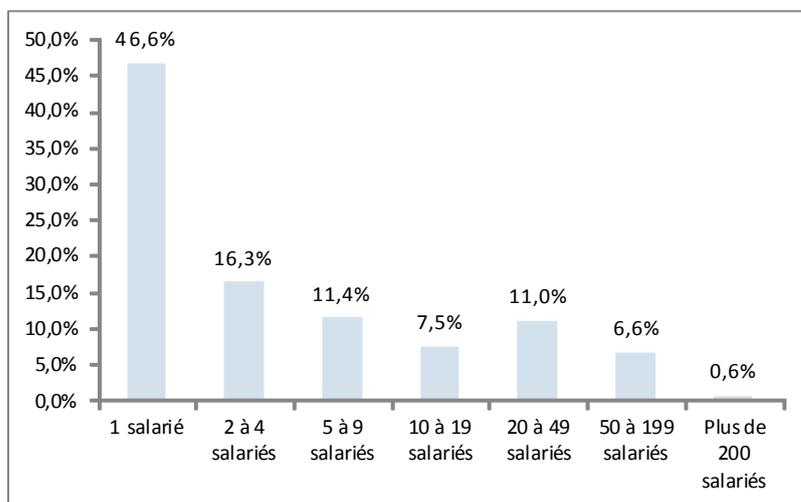


## ÉTABLISSEMENTS ASSOCIATIFS EMPLOYEURS EN NORD-PAS-DE-CALAIS



9.305 associations emploient des salariés pour mener leur projet.  
8,4% de l'ensemble des établissements employeurs de la région.  
69,2% des associations employeuses sont situées dans le Nord.

## REPARTITION DES ETABLISSEMENTS ASSOCIATIFS EMPLOYEURS



Près d'1 association sur 2 emploie 1 seul salarié.  
75% des associations ont moins de 10 salariés.

## SECTEURS D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

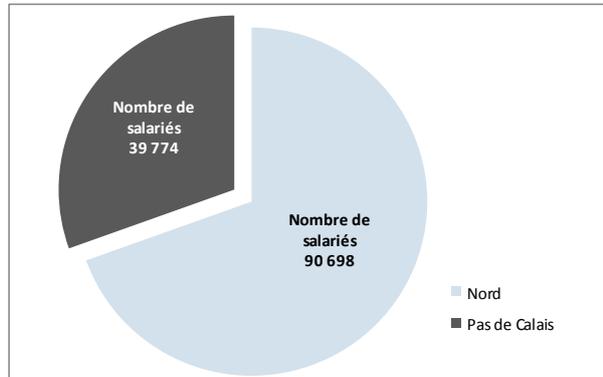
2.073 associations interviennent dans le secteur de l'action sociale soit 22%

1.744 associations interviennent dans le secteur du sport soit 19%

1.182 associations interviennent dans le secteur de l'éducation formation soit 13%

951 associations interviennent dans le secteur de la culture soit 10%

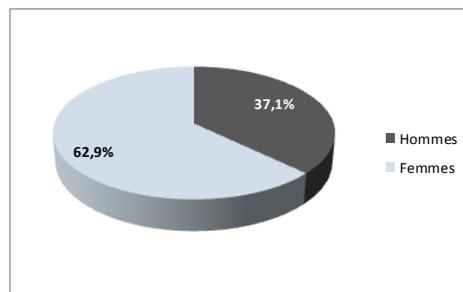
## SALARIÉS ASSOCIATIFS EN NORD-PAS-DE-CALAIS



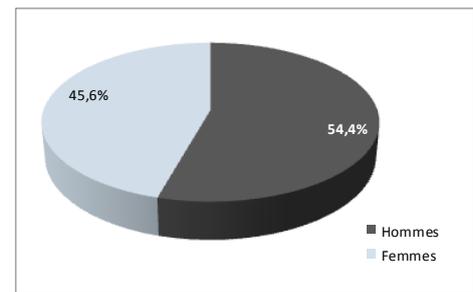
130.500 salariés sont engagés dans le secteur associatif dans la région. 9,9 % de l'ensemble des salariés du secteur privé de la région. 106.000 postes en équivalent temps plein. 26.950 euros de rémunération brute annuelle moyenne pour le secteur associatif, soit 5.000 euros de moins que le secteur privé.

## RÉPARTITION PAR GENRE

### Secteur associatif



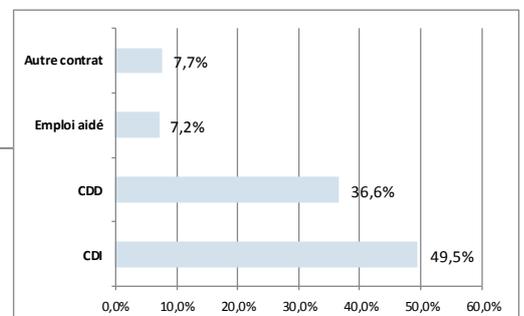
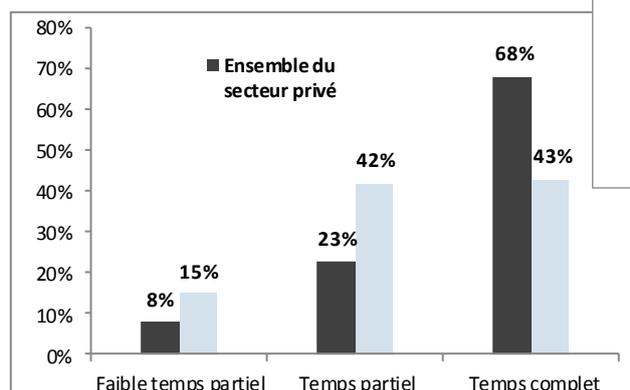
### Ensemble du secteur privé



## RÉPARTITION PAR SECTEUR

46 % des postes salariés associatifs concernent le domaine de l'action sociale. 19 % des postes salariés associatifs concernent le domaine de l'éducation-formation. 7 % des postes salariés associatifs concernent le domaine de la santé.

## RÉPARTITION PAR CONTRAT





# ASSOCIATIONS SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE 2011

## MÉTROPOLE LILLOISE

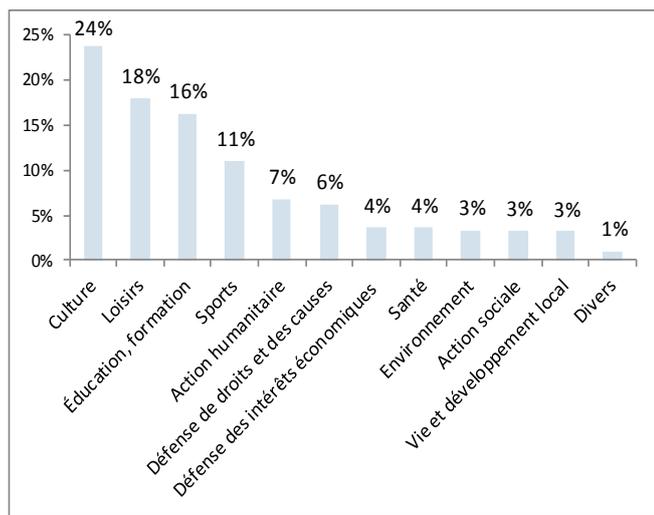
### LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU TISSU ASSOCIATIF LOCAL

**1.300 associations créées tous les ans.**  
Avec 1.300 nouvelles structures en moyenne par an, **12,2 créations/1.000 habitants**, la Métropole Lilloise affiche un niveau supérieur aux moyennes régionale (9,4) et nationale (10,6).

**20.000 associations actives**, soit 17,9 associations pour 1.000 habitants.  
**1 association sur 3** se crée pour **défendre une cause ou un intérêt général.**  
**1 association sur 4** se crée pour **structurer un groupe existant.**

**3.100 associations emploient des salariés.**  
Ces structures contribuent fortement à la vie économique du territoire.  
Elles emploient **46.300 salariés** qui représentent un total de **38.00 postes en équivalent temps plein.**

### LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS 2008/2010



### TERRITOIRES D'INTERVENTION

**37%** des associations agissent à l'échelle de leur commune.  
**19%** développent leur projet au niveau de l'intercommunalité  
**25%** mènent leurs activités à l'échelon du département ou de la région  
**11%** interviennent à une échelle nationale ou internationale  
**6%** agissent auprès des habitants de leur quartier

**34%** des associations de l'enquête sont créées à partir des années 2000

**52%** des associations déclarent développer un partenariat ponctuel avec les pouvoirs public

**17%** des associations n'ont aucune relation avec les pouvoirs publics

## LE BÉNÉVOLAT DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE

### 22,5 bénévoles par associations.

Les associations sans salarié déclarent en bénéficier du soutien de 20 bénévoles, les structures employeuses en déclarent 28 en moyenne.

### 420.000 engagements bénévoles dans le territoire.

Ramené à la population du territoire, on pourrait considérer que **1 habitant sur 3 est engagé dans une association.**

**33 millions d'heures bénévoles** réalisées chaque année au sein des associations de la Métropole Lilloise.

Cela correspondrait à **19.000 postes en équivalent temps plein.**

## UN MANQUE DE BÉNÉVOLES, DES BESOINS CIBLÉS

### 43% des associations disent manquer de bénévoles.

35% ont des besoins pour animer l'association

26% sur des fonctions techniques

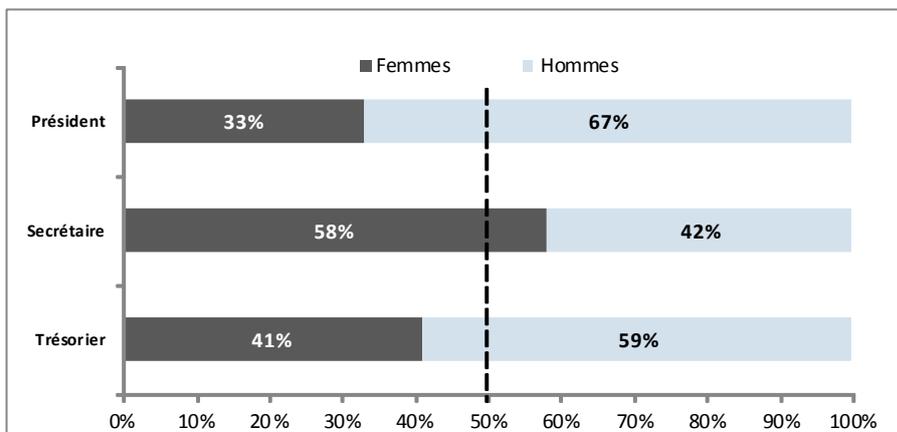
21% en gestion, administration

18% sur des fonctions de dirigeants

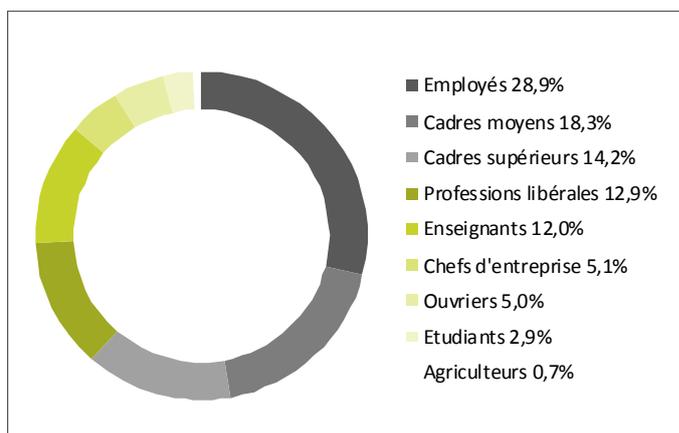
38% des associations ont des difficultés à renouveler les membres du Conseil

## CARACTERISTIQUES DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS

### GENRES



## CATEGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES



**40%** des dirigeants associatifs sont retraités

**57%** d'entre eux sont issus du secteur privé

**57%** des dirigeants résident dans la commune de l'association

**34%** des dirigeants actuels sont fondateurs de leur structure

**40%** sont dirigeants de l'association depuis plus de 5 ans

**30%** agissent plus de 10 heures/semaine pour l'association.

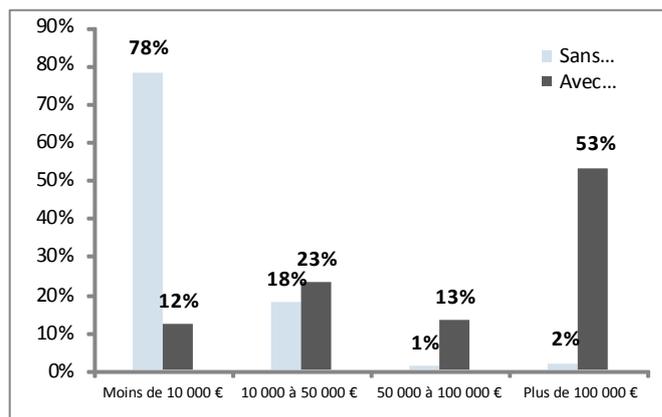
## LES FINANCEMENTS

**72%** des associations bénéficient **d'au moins un financement d'origine publique**, à titre ponctuel ou régulier

**44%** de ces associations recevant une aide publique déclarent que ce type de financement représente **plus de 50 % du budget de la structure.**

**65%** des associations recevant au moins un financement public déclarent leur **mairie comme principal partenaire de la structure.**

## BUDGETS ASSOCIATIFS

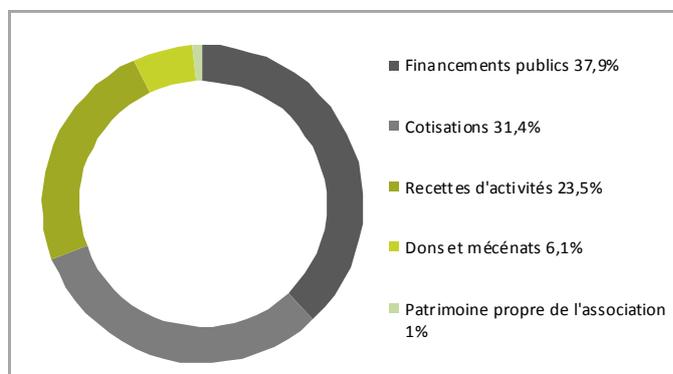


**78%** des associations sans salarié ont un budget annuel inférieur à 10.000 euros.

**66%** des associations employeuses ont un budget annuel supérieur à 50.000 euros.

**1.067,25 millions d'euros** de budget global pour l'ensemble des associations du territoire.

## ORIGINE DES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS



**38%** des associations déclarent que les financements publics sont la **principale source de financements.**

Cette ressource est la principale pour **55% des associations employeuses.**

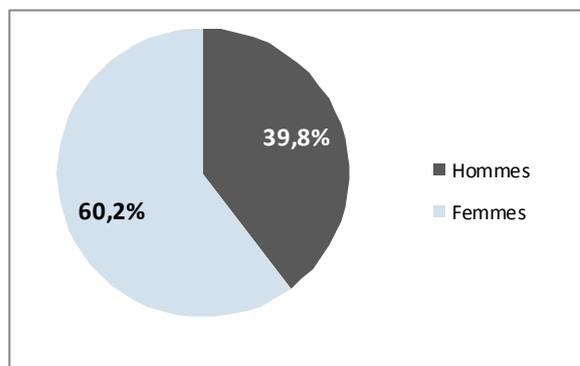
## LES EMPLOIS ASSOCIATIFS

**3.100 associations employeuses**, avec 15 salariés en moyenne

**46.300 salariés** au sein du tissu associatif local, soit **11% de l'emploi salarié du secteur privé du territoire.**

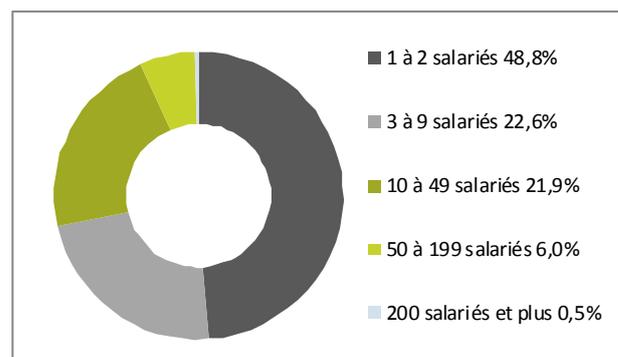
**38.000 postes salariés** en équivalent temps plein.

## RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR GENRE



Le secteur de la **santé** emploie **88% de femmes**.  
Celui de **l'action sociale** en emploie **72%**.

## RÉPARTITION DES STRUCTURES EMPLOYEUSES PAR TAILLE



**1 associations sur 2** emploie **1 à 2 salariés**. Ces très petites associations employeuses ne représentent que **2% du total des emplois salariés associatifs**.  
**60% des emplois salariés associatifs** sont concentrés dans les structures de **plus de 100 salariés**.

## RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

**40,3%** des salariés associatifs œuvrent dans le domaine de **l'action sociale**.

**29,5%** des salariés associatifs agissent dans le secteur de **l'éducation-formation**.

**9,4%** des salariés associatifs travaillent dans le champ de **la santé**.

# 4

## La Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les Collectivités Territoriales

SIGNÉE PAR

LE PREMIER MINISTRE,

LA PRÉSIDENTE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF,

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE (ADF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE (ARF),

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE (AMGVF),

LA PRÉSIDENTE DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOLIDAIRE (RTES),



## I - Préambule

Les signataires de cette charte s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche partenariale visant à mieux reconnaître la vie associative dans notre pays et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général. L'Etat, le Mouvement associatif, expression reconnue du mouvement associatif, rejoints par les représentants des collectivités territoriales, renouvellent et approfondissent ainsi la charte signée lors du centenaire de la loi de 1901. Collectivités territoriales et associations sont en effet aujourd'hui des partenaires essentiels sur les territoires.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des relations tripartites, basées sur la confiance réciproque, le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Il contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale, rendue nécessaire par l'évolution des politiques publiques, nationales et territoriales, et du cadre réglementaire français et européen.

À l'échelon local ou à celui de l'Europe, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus; elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif jouit d'un fort niveau de confiance de nos concitoyens, confiance essentielle à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

La puissance publique, assumée par l'Etat et les collectivités territoriales, garante de l'intérêt général, écoute les associations et dialogue avec elles, contribue au financement de leurs projets et leur confie la gestion de certains services, dans le cadre des politiques publiques qu'elle conduit. L'optimisation de la dépense publique l'incite à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et usagers, la lisibilité des responsabilités.

Pour l'avenir, les règles de partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés entre les trois parties. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets et mesurables et permettra :

- d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social, en vue d'une participation libre, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs et aux politiques publiques dans des démarches co-construites;

- de concourir, dans un but autre que le partage de bénéfices, à la création de richesses sociales, culturelles et économiques inscrites dans la proximité des territoires, au développement d'une économie sociale et solidaire, à l'élaboration d'un modèle de développement durable et équitable.

## **II -**

### **Principes partagés**

L'État, et les collectivités territoriales, garants de l'intérêt général chacun à leur niveau et responsables de la conduite des politiques publiques, fondent leur légitimité sur la démocratie représentative.

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.

L'État et les collectivités territoriales considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse indissociable de la variété des tailles, des champs d'intervention et des couvertures territoriales des structures qui la composent. Ils reconnaissent l'indépendance associative et font respecter ce principe.

#### **2.1. Confiance et relations partenariales, facteurs de renforcement démocratique**

Les relations partenariales se construisent par l'écoute, le dialogue, et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun. Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur une définition des engagements pris et des soutiens publics accordés, comme du suivi de ceux-ci. Les signataires définissent, d'un commun accord, les lieux et les moments de cette concertation.

L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie.

La confiance et la complémentarité des actions entre l'État, les collectivités territoriales et les associations permettent de nouvelles formes de vie démocratique et une plus grande pertinence des politiques publiques.

#### **2.2. Fondation des relations sur la convention, la durée, la transparence et l'évaluation**

Les signataires privilégient les relations fondées sur des conventions d'objectifs, la conduite de projets dans la durée, la transparence des engagements pris et l'évaluation des contributions à l'intérêt général au regard des moyens mobilisés.

### **2.3. Bénévolat, volontariat et démocratie, fondements de la vie associative**

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en oeuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement du territoire.

Les signataires s'engagent conjointement :

- à promouvoir le respect des principes de non discrimination des personnes dans l'engagement associatif ;
- à favoriser des formes d'implication collectives ; à permettre à tous d'exercer leur citoyenneté ;
- à favoriser la complémentarité des ressources humaines ;
- à promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes à la gouvernance, l'équilibre entre les générations, entre les milieux socioculturels, dans l'exercice des responsabilités.

Les signataires encouragent la promotion de l'expérience associative au sein de notre société et la valorisation des acquis des bénévoles, des salariés et de tous les acteurs des associations.

Dans cette perspective, il incombe aux instances associatives de veiller au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement. Il revient à l'État et aux collectivités territoriales de veiller au respect de la valeur constitutionnelle de la liberté associative et des obligations légales auxquelles les associations sont soumises.

### **2.4. Contribution des associations au développement économique, social, culturel, citoyen et durable**

Par leur nombre, les associations représentent une part importante de l'Économie sociale et solidaire. Elles sont créatrices de richesses matérielles et immatérielles sur les territoires.

Leur mode d'entreprendre s'appuie sur des principes non lucratifs et désintéressés. Elles ont un rôle essentiel d'expérimentation, d'identification, d'analyse et de portage des demandes sociales. Les associations font vivre la culture et les cultures, elles contribuent en ce sens au vivre ensemble.

L'extension du rôle économique des associations – notamment au regard de l'emploi, en tant qu'employeur – est compatible avec la loi du 1er juillet 1901. Elle impose aux associations le respect des législations qui s'appliquent à elles dans le cadre de leurs activités, notamment pour ce qui concerne le droit social et la fiscalité.

# CHARTRE

D'ENGAGEMENTS  
RÉCIPROQUES  
ENTRE L'ÉTAT,  
LE MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
ET LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

## - III -

### Engagements de l'État et des collectivités territoriales

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État et les collectivités territoriales s'engagent à :

#### **3.1 Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale, par des mesures visant à favoriser :**

- le développement, à côté du temps professionnel et familial, d'un temps civique et social choisi ;
- la formation des bénévoles ;
- la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative ;
- la reconnaissance de l'engagement associatif et du rôle particulier des dirigeants ;
- la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et le besoin de bénévoles de la part des associations, notamment au plan territorial.

#### **3.2. Favoriser dans la durée des soutiens publics** aux associations concourant à l'intérêt général afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif ; privilégier, la subvention et simplifier les procédures.

#### **3.3. Développer une politique publique** d'attribution des subventions dont les critères de sélection, les modalités d'attribution et de mise en oeuvre sont transparents et concertés avec les acteurs concernés.

#### **3.4. Dans le respect des compétences** de chaque niveau de collectivités, favoriser une politique globale de l'emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets d'intérêt général portés par ce secteur.

#### **Y intégrer les notions :**

- de complémentarité entre bénévoles et salariés ;
- de formation et de qualification ;
- d'insertion des publics en difficulté ;
- de pérennité des emplois ;
- d'accès de toutes les organisations employeurs représentatives du monde associatif aux négociations avec les pouvoirs publics.

**3.5. Prendre en compte les spécificités associatives** dans la conception et la mise en oeuvre de politiques en faveur des acteurs économiques.

**3.6. Organiser, autant qu'il est possible et souhaitable, la concertation** avec les associations et les regroupements organisés sur les projets de textes ou les mesures ou les décisions publiques qui les concernent, aux plans national, déconcentré et territorial.

Veiller à ce que les interlocuteurs associatifs disposent du temps et des moyens nécessaires pour leur permettre de rendre des avis circonstanciés.

Favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les organismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci aux niveaux national et local (CESE, CESER, conseils de développement, conseils consultatifs).

**3.7. Distinguer clairement dans les rapports entre l'État,** les collectivités territoriales et les associations ce qui relève de l'évaluation des actions partenariales de ce qui relève du contrôle de l'application des lois et règlements.

**3.8. Sensibiliser et former les agents publics** de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites et des conventions passées avec elles.

**3.9. Etre attentif, au niveau de l'État,** d'une part et au niveau des collectivités territoriales d'autre part, à ce que les dimensions intersectorielles et interterritoriales de la politique associative soient visibles et cohérentes.

Organiser les relations avec les associations et leurs regroupements dans le cadre des projets territoriaux de l'État et des collectivités territoriales, en s'appuyant sur des interlocuteurs identifiés et des modes de concertation appropriés.

**3.10. Soutenir, dans le respect des compétences** de chaque niveau de collectivités, les regroupements associatifs et notamment les unions et fédérations d'associations comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation. Les impliquer dans la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques de soutien à la vie associative.

**3.11. Promouvoir les valeurs et les principes de la loi de 1901** dans les instances européennes, faciliter les articulations entre les programmes communautaires et les projets associatifs, faciliter la représentation et la participation des associations françaises au sein des instances européennes et internationales.

**3.12. Favoriser, dans le respect de la souveraineté des États,** le développement de la vie associative et son libre exercice dans tous les pays, notamment dans le cadre de l'aide publique au développement ; encourager la solidarité internationale, chacun dans son domaine de compétence, par des projets conjoints des acteurs de la société civile française et des acteurs non-gouvernementaux d'autres pays en faveur de leurs populations.

**- IV -**

## **Engagements de l'État**

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction critique et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État s'engage à :

**4.1. Donner cohérence et visibilité à la politique associative** en l'inscrivant dans une dimension interministérielle, au niveau de l'administration centrale, par le développement du rôle des correspondant associations dans chaque ministère d'une part, et au niveau des services déconcentrés par le renforcement du rôle des délégués départementaux à la vie associative d'autre part.

Prendre en compte la présente charte dans la conception, la mise en oeuvre et la gouvernance

des politiques sectorielles touchant les champs d'intervention du monde associatif.

**4.2. Favoriser la convention pluriannuelle** d'objectifs comme mode de financement des activités associatives.

**4.3. Assurer une désignation des membres** du groupe des associations du Conseil économique, social et environnemental et des représentants des associations au CESE européen sur proposition du Mouvement associatif.

**4.4. Améliorer les outils de connaissance** de la vie associative et de ses évolutions, en mobilisant notamment les services de la statistique publique ; financer des études et des recherches contribuant à une meilleure intelligence des échanges non lucratifs.

Faire mieux connaître les associations ; instituer, dans les cursus scolaires et d'enseignement supérieur, des actions de sensibilisation au fait associatif et à l'engagement bénévole.

**4.5. Veiller à ce que les associations** bénéficient d'un régime fiscal qui prenne en compte le caractère désintéressé de leur gestion, l'impartageabilité de leurs bénéfices, leur but non lucratif et leur contribution à l'intérêt général.

Favoriser l'indépendance et la capacité d'innovation des associations par un environnement législatif et réglementaire qui soutient la générosité du public et le mécénat considérés comme des modalités du financement de l'intérêt général.

**4.6. Encourager la reconnaissance des associations** européennes par la mise en œuvre du statut de l'association européenne.

- V -

## **Engagements des collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales respectent l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets. Elles considèrent les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques et, par le soutien au développement de la connaissance partagée des territoires, elles s'engagent à :

**5.1. Conduire une politique associative** cohérente tenant compte de l'ensemble des champs d'intervention des associations.

Reconnaître la contribution possible des associations dans tous les champs de compétence des collectivités.

**5.2. Favoriser la création de lieux d'accueil**, d'information et de conseil sur la vie associative en partenariat avec les acteurs associatifs.

**5.3. Mettre en oeuvre, en toute transparence**, différentes formes de soutien aux associations, dont les subventions liées aux projets portés par les structures associatives, le prêt de locaux adaptés et de matériel.

## **-VI.-**

### **Engagements des associations**

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques, de non discrimination, de parité et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi de 1901 par :

- l'expression et la participation de leurs adhérents et/ou de leurs publics à l'élaboration et à la mise en oeuvre de leurs projets ;
- l'accès de tous aux actions et aux responsabilités associatives ;
- le contrôle de l'activité et des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;
- la limitation du cumul des mandats et leur renouvellement à travers des statuts adaptés, des élections régulières et des modalités d'organisation spécifiques ;

Les associations signataires s'engagent à :

**6.1. Définir et conduire des projets associatifs** à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des publics, en prenant en compte le contexte et notamment les

revendications civiques, sociales et culturelles, la promotion et l'éducation des personnes, la qualité des « services relationnels » plus que la finalité économique.

**6.2. Mettre en oeuvre une éthique du financement des activités associatives**, dans le souci du meilleur usage des financements publics, par la diversification des ressources associatives, la gestion désintéressée et le non partage des excédents, la transparence financière vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des pouvoirs publics et l'autocontrôle de la gestion et de l'emploi des ressources.

**6.3. Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par :**

- le respect du droit social
- des modalités de gouvernance où les bénévoles élus et opérationnels, les salariés et les publics de l'association ont leur place et sont complémentaires ;
- une attention particulière à l'information et à la formation des bénévoles et des salariés ;
- une volonté de qualification et promotion sociale des bénévoles et des salariés ;
- un souci de pérennisation des emplois créés.

**6.4. Poursuivre dans les associations la mise en oeuvre de principes, méthodes et pratiques d'évaluation et d'appréciation permettant de rendre compte de manière claire :**

- de l'analyse préalablement réalisée des évolutions des besoins sociaux,
- de la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- de la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs,
- de l'analyse des effets produits par la mise en oeuvre du projet
- de la satisfaction des publics des actions conduites,
- des engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics.

**6.5.** Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, et à la mise en oeuvre de certaines politiques publiques, avec la volonté de faire progresser l'intérêt général en France et l'intérêt des peuples dans le monde.

**6.6.** Faciliter les procédures de contrôle, en particulier lorsque les associations bénéficient d'agrément particuliers ou de financements publics ; contribuer à l'efficacité du contrôle des juridictions financières ; mettre en oeuvre des procédures de compte rendu claires et accessibles.

**6.7.** Mettre en oeuvre, à tous les niveaux, les regroupements et les modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés, afin de développer le dialogue civil et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles.

## **-VII**

### **Suivi, évaluation et mise en oeuvre de la charte nationale**

La mise en oeuvre de la charte nationale s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs tous les trois ans.

De la même manière, les signataires de chacune des chartes définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action.

Ces démarches offriront l'un des cadres nécessaires au développement d'un dialogue civil riche et dynamique dans notre pays.

#### **7.1. Une évaluation continue sera confiée à un comité national de suivi et d'évaluation dont la constitution sera négociée et tiendra compte des dimensions interministérielle et territoriale des enjeux traités.**

Le comité sera co-présidé par un représentant de l'État, un représentant des collectivités territoriales et par un représentant du Mouvement associatif.

Un secrétariat exécutif, assuré par l'administration centrale du ministère en charge de la vie associative, veillera à sa mise en oeuvre. Ce comité de suivi et d'évaluation, qui constituera un espace de dialogue permanent entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif, aura vocation à connaître des déclinaisons territoriales.

#### **7.2. Une évaluation de la charte nationale ainsi que de la situation des déclinaisons sectorielles et territoriales aura lieu tous les trois ans.**

Elle sera préparée par le comité de suivi national et proposée au haut Conseil à la vie associative (HCVA) pour avis, puis présentée au CESE et à l'Assemblée nationale. Cette évaluation sera utilisée pour les travaux préparatoires à la Conférence de la vie associative et sera rendue publique et discutée dans un cadre adapté avec des représentants de chaque signataire. Des déclinaisons territoriales seront également encouragées qui impliqueront des instances de dialogue civil comme les CESER, les conseils de développement, ou encore les comités consultatifs mis en place par les communes.

**7.3.** L'évaluation nationale prendra appui sur une liste de thèmes contenus dans la charte et qui constituent autant d'enjeux de dialogue et de progression pour les associations, pour l'État et les collectivités territoriales, ou pour l'ensemble des signataires. Certains thèmes pourront être sélectionnés et d'autres délaissés, selon les préoccupations premières, les niveaux de territoires et les responsabilités respectives des acteurs.

### **7.3.1. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité des associations :**

- veiller à la vitalité associative par le renouvellement des projets et des personnes ;
- faciliter les procédures de contrôle pour assurer une transparence de fonctionnement ;
- établir des modalités de contrôle des mandats pour améliorer la démocratie interne ;
- reconnaître et former les bénévoles ;
- mettre en oeuvre les regroupements et les modes de représentation qui permettent aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés.

### **7.3.2. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité de l'État et/ou des collectivités territoriales :**

- favoriser des soutiens publics dans la durée en fonction des compétences de chacun ;
- former les agents de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative ;
- concevoir une organisation administrative et territoriale qui prenne en compte la transversalité de la vie associative
- consulter, autant qu'il est possible et souhaitable, les associations et les regroupements organisés sur les projets de textes ou les mesures ou les décisions publiques qui les concernent.

### **7.3.3. Axe d'évaluation qui relève d'une responsabilité partagée entre les associations et l'État et/ou les collectivités territoriales :**

- soutenir les regroupements associatifs volontaires ;
- développer une culture partagée de l'évaluation qualitative et quantitative ;
- favoriser un ancrage territorial du tissu associatif, notamment dans les territoires les plus défavorisés
- Favoriser, dans les associations, la complémentarité entre salariés, bénévoles, volontaires et publics concernés.

La démarche d'évaluation proposée, continue et périodiquement récapitulative, permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter remède aux difficultés constatées dans les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, en même temps qu'une aide à la négociation et à la décision.

Chacune des étapes décrites pourra être amendée, complétée, adaptée aux secteurs et aux échelons territoriaux qui choisiront de décliner ce texte socle.



## **Proposition de schéma récapitulatif de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les Collectivités Territoriales**

L'Etat, les Collectivités Territoriales et les Associations représentées par le Mouvement Associatif (ex CPCA) ont signé le 14 février 2014 une Charte d'engagements dont le but est de renforcer la reconnaissance des Associations et la coopération entre ces dernières, l'Etat et les Collectivités Territoriales. Elle fait suite à la Charte de 2001 entre l'Etat et les Associations. L'évolution des relations entre associations et pouvoirs publics a fait prendre aux collectivités une place accrue d'où la nécessité de les inclure dans cette nouvelle Charte.

Depuis 2012, le Gouvernement œuvre à sécuriser et à rénover le cadre de la collaboration entre collectivités publiques et associations, afin de répondre au besoin de sécurité juridique des acteurs. Cette Charte s'inscrit dans ce mouvement à côté du projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire.

Cette Charte regroupe ainsi les engagements réciproques des parties signataires. Elle invite au dialogue respectueux entre les acteurs et à la mise en place d'actions partagées.

L'encadrement de la Charte par un Comité National lui donnera force voir valeur contraignante.

Cette Charte a pour but d'appuyer la reconnaissance de votre association et de ses projets par les pouvoirs publics. Elle ne sera efficace que par votre appropriation.

## ASSOCIATIONS

- ♦ Une action constructive dans la vie publique (participation, consultation)
- ♦ Des projets en lien avec la réalité des besoins et des demandes
- ♦ Des relations clarifiées avec les pouvoirs publics (modes de représentation, transparence, financements)

### PRINCIPES PARTAGÉS PAR TOUS

#### Collectivités territoriales

- Conduire une politique associative cohérente tenant compte de l'ensemble des champs d'intervention des associations et mettre en œuvre différentes formes de soutien aux associations.
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil sur la vie associative.

- Reconnaissance de l'indépendance des associations dans leur contribution à l'intérêt général notamment de leur rôle d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie.
- Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative.
- Le recours aux conventions pour privilégier des relations fondées sur la durée et la transparence et l'évaluation.
- Des relations partenariales construites sur l'écoute, le dialogue et le respect des engagements, rôles et fonctions de chacun.
- Les associations contribuent au développement économique, social, culturel, citoyen et durable.

#### Etat

- Inscrire la politique associative dans une dimension interministérielle.
- Favoriser la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des activités associatives.
- Améliorer les outils de connaissance de la vie associative.
- Promouvoir la reconnaissance des associations européennes (statut)

### ÉTAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- ♦ Favoriser le développement de la vie associative, l'engagement bénévole civique et social de tous, les soutiens publics aux associations, une politique globale de l'emploi associatif.
- ♦ Développer une politique publique d'attribution des subventions dont les critères de sélection sont transparents et promouvoir les associations au niveau européen.
- ♦ Organiser, autant qu'il est possible et souhaitable, la concertation avec les associations et les regroupements organisés.
- ♦ Former les agents publics à la connaissance de la vie associative.

**5**

## **La proposition de repères méthodologiques**



## Etape 1

### Faire connaître la charte

*Faire connaître l'existence de la Charte au sein des réseaux associatifs et auprès des élus constitue le préalable à toute démarche de mise en œuvre locale. Force est de constater que nombre d'associations (petites et moyennes) et d'élus locaux ignorent l'existence de cet outil. Faire connaître la Charte, c'est optimiser les chances d'une appropriation la plus large possible.*

#### Principe et enjeux :

- ◆ Permettre aux associations de prendre connaissance de l'existence de la Charte
- ◆ Permettre aux élus locaux de prendre connaissance de l'existence de la Charte
- ◆ Faire prendre conscience du caractère structurant de la Charte dans un dialogue entre associations et pouvoirs publics

#### Méthodes proposées :

- ◆ Réunion d'information des associations autour du Pôle Ressource d'Aide à la Vie Associative de votre territoire (*cf cartographie page 48*)
- ◆ Rencontre des élus pour présentation de la Charte

#### Outils associés :

- ◆ Charte des engagements réciproques Etat-collectivités-associations dans sa version complète (p. 24 à 35)
- ◆ Tableau synoptique du contenu de la Charte (document proposé par la MRES, p. 37)



*Le Parisien | 22 Sept. 2012, 7h00*

#### **Assises de la vie associative**

*Aujourd'hui, à partir de 9 heures, la ville de Beauvais organise ses quatrièmes assises de la vie associative à l'espace Pré-Martinet, rue du Pré Martinet à Beauvais. La municipalité souhaite « engager un dialogue constructif en réunissant les associations (salariés et bénévoles) autour de problématiques communes et en leur apportant des réponses avec des exemples concrets et des témoignages ».*

*Trois ateliers seront proposés pour enrichir les débats : « Devenir, être ou rester employeur? Un parcours du combattant? », « Comment encourager le bénévolat? » et, enfin, « L'économie sociale et solidaire en Picardie : les associations en première ligne ».*



## **Etape 2**



### **Vérifier les préalables à la mise en place d'une démarche locale**

*La mise en place d'un dialogue local autour de la Charte et la recherche d'une déclinaison locale nécessite l'identification d'un animateur de cette démarche. Un pôle ressource d'aide à la vie associative, une maison des associations, un acteur associatif local seront autant de chef de file possible. Néanmoins à cette étape du processus, les instances de gouvernance de ce chef de file (municipal ou associatif) devront valider l'engagement déterminé de la structure dans la démarche.*

*Par ailleurs, la mise en place d'une démarche de déclinaison locale nécessite qu'un certain nombre d'acteurs associatifs aient exprimé leur besoin ou leur envie de s'inscrire dans un tel processus. Plus le nombre d'associations motivées sera conséquent plus la production sera légitimée.*

#### **Principe et enjeux :**

- ◆ Faire valider par les dirigeants de la structure chef de file sa volonté de s'inscrire dans une démarche de déclinaison locale de la Charte des engagements réciproques
- ◆ S'assurer de l'adhésion à la démarche d'un certain nombre d'associations locales
- ◆ S'assurer de l'adhésion d'un ou plusieurs élus locaux, voir de la collectivités elle-même à la démarche (facultatif)

#### **Outils associés :**

- ◆ Le présent guide méthodologique
- ◆ Charte des engagements réciproques Etat-collectivités-associations dans sa version complète (p. 24 à 35)

## Etape 3

### Scénario 1

#### **Création d'une collaboration entre collectivité et réseau associatif là où elle ne préexiste pas ou si le dialogue civil est insuffisant.**

*Sur le territoire, la collectivité et le réseau associatif décident de s'engager dans une démarche d'amélioration des conditions du partenariat. Des outils de concertation sont à créer, des objectifs opérationnels sont à définir, le tout dans un calendrier raisonnable.*

**Proposition** : Mise en place d'une dynamique d'assises de la vie associative sur le territoire

**Modalités** : Exemple des états généraux de la vie associative de la ville de Lille. Mise en place de réunions publiques d'information sur la démarche, ateliers thématiques co-animés par des élus/techniciens de la collectivité et des acteurs associatifs.

**Point de vigilance** : prévoir un secrétariat qui peut être confié à l'un ou à l'autre des partenaires (ville, MdA, acteur associatif tête de réseau...)

**Temporalité** : démarche longue (compter une année, entre l'initiative et la production finale)

**Finalités possibles** : création d'un conseil local de la vie associative, création d'une MdA, signature de la charte...

**Acteurs** : élus des collectivités intéressés, réseau associatif invitation la plus large possible.



Extrait de la Voix du Nord

Publié le 17/03/2013 - Mis à jour le 17/03/2013 à 02:18

La ville veut donner un nouveau souffle à la vie associative tourquennoise

En octobre dernier, la ville a lancé son premier Tremplin de la vie associative tourquennoise. Le fil rouge des échanges : comment faire progresser les relations entre la ville et les associations. Hier, en mairie, les premières conclusions ont été rendues.

Comment améliorer les relations entre la ville et les associations ? C'est pour répondre à cette question, et plus largement poser les enjeux futurs de la vie associative à Tourcoing, qu'à l'automne dernier responsables d'associations et bénévoles ont été invités à échanger librement et à réfléchir avec élus et représentants de la municipalité. Deux journées se sont articulées autour de cinq thématiques (mise en réseau des associations ; engagement et bénévolat ; associations, territoire et politiques publiques ; partenariat ville / associations ; associations et éducation populaire). Les débats ont été riches.

(...)

## Scénario 2

### **A partir d'une collaboration déjà structurée (Conseil Local de la Vie Associative, Maison des Associations, rencontres régulières...)**

*Sur le territoire, collectivités et réseaux associatifs disposent déjà d'instances collaboratives et décident de structurer ou de conforter leur partenariat grâce à la Charte des engagements réciproques et de la décliner en plan d'action.*

**Proposition :** Vérifier la pertinence des outils existants, évaluer le partenariat existant : état des lieux des attentes et des besoins des partenaires sur le territoire.

**Modalités :** Mise en place de conférences/débats

**Étape 1 :** Bilan

**Étape 2 :** Forum débat

**Étape 3 :** Formalisation et validation des nouveaux engagements (signature de Charte et plan d'action, création éventuelle de nouvelles instances de concertation.)

**Temporalité :** Un trimestre sous réserve que la partie relative au diagnostic soit déjà réalisée.

**Finalités possibles :** Amélioration des outils, évolution ou transformation des instances de concertation.

**Acteurs :** Elus des collectivités intéressés, réseau associatif concerné, invitation la plus large possible.

### Scénario 3

#### **Initiative du secteur associatif sans volonté politique initiale.**

*Le réseau associatif, peut être force de proposition en l'absence de volonté politique initiale. Cette difficulté peut avoir deux origines : refus de la collectivité de s'engager dans la démarche, méconnaissance pour la collectivité des outils et des procédures possibles.*

**Propositions :** A la demande du réseau associatif, réalisation d'un diagnostic de territoire (paysage associatif local et qualité des partenariats associations collectivités) et réalisation d'un livre blanc, support d'un premier échange avec la collectivité.

**Modalités :** Réunion d'information ouverte à l'ensemble du réseau associatif, groupes de travail thématiques, synthèse.

A cette étape il conviendra de vérifier la pertinence du territoire choisi et envisager un échelon intercommunal, voir départemental.

**Temporalité :** A l'échelon local 6 mois, si extension à un territoire plus grand : 6 mois supplémentaires.

## Etape 4

### **Evaluer et maintenir un dialogue permanent Etat/Collectivités/Associations**

**Evaluation :** Imaginer un dispositif de contrôle permanent de l'application de la Charte (Conseil Local de la Vie Associative...)

**Mise en place d'un baromètre de la vie associative  
animé par l'Observatoire de la vie associative.**



## Les contributeurs

Jean-Pierre Aupet, URACEN  
Lionel Aymard, Maison des Associations de la Ville de Lille  
Michel Blicq, CPIE Auxi-le-Château  
Karima Boughagha, URACEN  
Nathalie Bourbotte, Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord  
Maxime Cattez, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
Stéphanie Clin, AAE 62  
Yasmine Cométa, DRJSCS Nord-Pas de Calais  
Florence Cominotto, FFR 59/62  
Luc De Backer, Maison des Associations de Tourcoing  
Thomas Desmettre, URACEN  
Christine Dubois, DRJSCS Nord-Pas de Calais  
Yannick Dubois, Maison des Associations de Tourcoing  
Olivier Herlemont, URAF Nord-Pas de Calais  
Ludovic Horlin, UFCV Nord-Pas de Calais  
Xavier Galand, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
Michel Genty, Le Mouvement Associatif  
Jean-Baptiste Giuliana, Maison des Associations de Tourcoing  
Jean-François Gonet, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités  
Nicolas Langlais, Maison des Associations de Boulogne sur Mer  
Eléonore Laroyenne, Maison des Associations de Tourcoing  
Thomas Lauwers, Maison des Associations de Roubaix  
Ernest Ledru, URAF Nord-Pas de Calais  
Rémi Manier, Galilée  
Agathe Minne, Maison de la Vie Associative de Dunkerque  
Patrick Piret, DDCS du Nord  
Norbert Richert, Maison des Associations de la Ville de Lille  
Sylvain Rigaud, Réseau National des Maisons des Associations  
Patrick Rodier, DDCS du Pas-De-Calais  
Séverine Rondel, DDCS du Nord  
Mehdi Rouiti, STAJ  
Angélique Trottein, Maison des Associations de Caudry  
Ginette Verbrugghe, Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités



**PRAVA**  
**Pôle Ressources d'Aide à la Vie Associative**  
 RÉSEAU RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

**PAS DE CALAIS**

**AMBRICOURT**

Association de Formation et d'Information  
 Pour le développement d'initiatives rurales  
 Le Gerموir - 31 rue Principale  
 62310 AMBRICOURT - 03 21 04 39 69

**ANGRES**

AEE du Pas-de-Calais (Association d'Action  
 Éducative) - Maison des Sports du Département  
 9 rue Jean Bart - 62143 ANGRES - 03 21 72 67 04

**ARQUES**

Association Gallée - Point d'accueil Associations  
 7 place Roger Satengro - 62510 ARQUES  
 09 63 53 03 30

**ARRAS**

Ligue de l'Enseignement du PDC - 55 rue Michelet  
 BP 20736 - 62031 ARRAS - 03 21 24 48 60

Les Francas du Pas-de-Calais

66 bis rue des Hochettes - BP 50059  
 62002 ARRAS - 03 21 55 10 10

**AUXI-LE-CHÂTEAU**

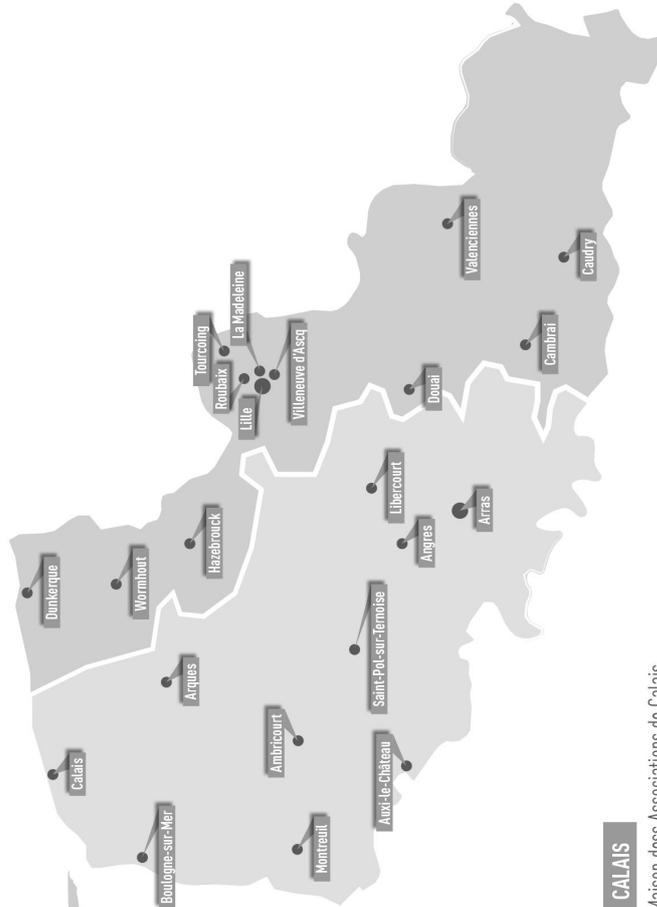
CPJE du Val d'Aurthie (Centre Permanent  
 d'Initiatives pour l'Environnement)  
 25 rue Albert Vermaelen - BP 23  
 62390 AUXI-LE-CHÂTEAU - 03 21 04 05 79

**BOULOGNE-SUR-MER**

Association DSU - CRAB (Centre de Ressources  
 des Associations du Boulonnais)  
 19 rue de Wicardenne  
 62200 BOULOGNE-SUR-MER - 03 21 83 73 99

**Des questions sur la vie associative ?**

Partout en Nord-Pas de Calais des pôles ressources vous accueillent, vous informent, vous orientent, vous accompagnent.



**CALAIS**

Maison des Associations de Calais  
 Service Vie Associative et Démocratie Locale  
 Ville de Calais - 65 rue Haguenuau 62100 CALAIS  
 03 21 19 75 90

**LIBERCOURT**

CH'Faïd - Boulevard Faïdherbe  
 62820 LIBERCOURT - 09 51 52 91 88

**MONTREUIL**

Foyers Ruraux du Nord et du Pas-de-Calais  
 Mission locale de Montreuil Côte d'Opale  
 Rue de l'Echaat - Sainte-Austreberthe  
 62170 MONTREUIL-SUR-MER - 03 21 54 58 58

**SAINT-POL-SUR-TERNOISE**

Familles Rurales - Fédération Pas-de-Calais  
 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
 03 21 50 12 37

**NORD**

**CAMBRAI**

Service Vie associative de la ville de Cambrai  
 Hôtel de Ville - Service Vie Associative  
 2 rue de Nice - 59400 CAMBRAI - 03 27 73 23 55

**CAUDRY**

MDA de Caudry (Maison des Associations)  
 21 rue Jacquard - 59540 CAUDRY - 09 77 02 44 59

**DOUAI**

MJC de Douai (Maison des Jeunes et de la Culture)  
 MDA - rue des Poitiers - 59500 DOUAI - 03 27 93 02 00

**DUNKERQUE**

MVA de Dunkerque (Maison de la Vie Associative)  
 Terre Plein du Jeu de Mail - rue du 11 Novembre  
 59140 DUNKERQUE - 03 28 66 54 20

**HAZEBROUCK**

CSE d'Hazebrouck (Centre socio-éducatif)  
 Place Degroote - 59190 HAZEBROUCK - 03 28 49 51 30

**LA MADELEINE**

URACEN (Union Régionale des Associations Culturelles  
 et Educatives du Nord et du Pas de Calais) - Espace Dufour  
 177 rue du G<sup>d</sup> de Gaulle - 59110 LA MADELEINE - 03 20 63 91 79

**LILLE**

MDA de la ville de Lille (Maison des Associations)  
 74 rue Royale - 59000 LILLE - 03 20 30 04 42  
 MRES (Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités)  
 23 rue Gosselet - 59000 LILLE - 03 20 52 12 02

**ROUBAIX**

MDA de Roubaix (Maison des Associations)  
 24 place de la Liberté - 59100 ROUBAIX - 03 20 73 46 64

**TOURCOING**

MDA de Tourcoing (Maison des Associations)  
 100 rue de Lille - 59200 TOURCOING - 03 20 26 72 38

**VALENCIENNES**

En projet  
 STAJ Nord/Artois (Service Technique Animation Jeunesse)  
 36 rue de Mons - 59300 VALENCIENNES - 03 27 47 29 97

**VILLENEUVE D'ASCO**

COOS du Nord (Comité Départemental Olympique et Sportif)  
 CRIB du Nord (Centre de Ressources et d'Information  
 des Bénévoles) - Maison départementale du Sport  
 26 rue Denis Pappin - 59650 VILLENEUVE D'ASCO - 03 20 59 92 66

**WORMHOUT**

Pays des Moulins de Flandre  
 40 rue de Ledringhem - 59470 WORMHOUT - 03 28 65 76 79



DRJCS du Nord Pas-de-Calais  
 DDCS du Nord  
 DDCS du Pas-de-Calais

5102/01/20

**INFORMATION GRATUITE POUR TOUS !**

**www.poles-ressources-npdc.org**



## **Observatoire de la Vie Associative du Bassin de Bourg-en-Bresse Plan d'actions 2013-2015 Version 2 : mai 2015**

***Dans le cadre de l'observatoire de la vie associative du Bassin de Bourg-en-Bresse, le comité de pilotage avait décidé en 2013 de travailler sur un plan d'actions dont l'objectif est d'agir sur les constats observés par le biais de l'enquête de 2012 et développés dans le Cahier Local.***

Le document ci-dessous, rédigé par l'AGLCA suite à un travail de rencontre avec d'autres organismes, recense sur la période 2013-2015, voire 2016, plus d'une vingtaine d'actions qui sont achevées, qui sont en cours ou qui doivent se mettre en place.

Le comité de pilotage de l'Observatoire de la vie associative se réunira une fois par an pour faire le point sur les actions mises en place et celles à prévoir à l'avenir.

### **Quelques éléments pour guider la lecture :**

Les actions sont présentées sous la forme de tableaux thématiques, sachant que les thématiques et les actions qui les concernent peuvent s'entrecroiser.

Les « Constats » sont la plupart du temps issus directement des résultats de l'Observatoire mais émanent aussi des besoins exprimés par les associations dans le cadre des services de l'AGLCA (point d'appui à la vie associative, DLA, paies...).

L'offre de services aux associations étant déjà relativement développée sur le territoire, nous avons volontairement choisi de ne pas multiplier le nombre d'actions nouvelles mais de s'appuyer en priorité sur les actions et dispositifs déjà opérationnels tant localement qu'au niveau national.

Par défaut, les propositions concernent le territoire du Bassin de Bourg-en-Bresse, sachant que la question d'un périmètre plus large (et notamment départemental) se pose souvent.

Certaines actions ont été évoquées avec des partenaires mais pas entérinées pour des questions de priorité. Nous avons fait le choix de les mentionner quand même, pour les garder en mémoire en les écrivant de façon distincte (*texte en bleu italique*).

Le nom de l'acteur porteur principal est mentionné en gras.

## Etat d'avancement en mai 2015

*Ce document a été présenté  
au Comité de pilotage du 19 mai 2015.  
Il fait le point sur l'état d'avancement des actions  
décidées, voir sur l'ajout de nouvelles actions*

- Action terminée ou en en place
- Action ajoutée (et terminée)
- Action en cours
- Action programmée
- Action non encore validée

### 1. SOUTIEN AUX JEUNES ASSOCIATIONS

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
Fort mortalité des jeunes associations	<b>1.1</b> Organisation de rencontres des nouvelles associations une fois par an présentant les structures de soutien, les outils et dispositifs existants. 1 <sup>ère</sup> rencontre le 21 mars 2013 (sur BBB) <b>4 rencontres sur 2014 (sur les 4 arrondissements de l'Ain)</b> <b>2 rencontres programmées sur 2015 (Arr. Bourg et Belley)</b>	DDCS /AGLCA  Autres membres du RAIA éventuellement	Fréquence annuelle

### 2. BENEVOLAT/GOUVERNANCE

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
Sous-représentation des femmes dans les instances dirigeantes. Femmes cantonnées dans la fonction de secrétaire alors que les hommes sont majoritaires dans les fonctions de trésorier et surtout de président.	<b>2.1</b> Rappeler cette réalité dans le cadre de l'activité régulière des actions de soutien à la vie associative (point d'appui, formations...)	Membres du RAIA individuellement	En continu
	<b>2.2</b> Numéro de Café Crème sur la place des femmes dans les associations	<b>AGLCA</b>	Février 2012 ACTION TERMINEE
	<b>2.3</b> Projet à bâtir dans le cadre de la « Quinzaine de l'égalité 2015 » <b>Action à reporter ?</b>	<b>AGLCA - CIDFF -</b> Délégation aux droits des femmes	Automne 2015
	<b>2.4</b> Thématique à traiter à la prochaine «Rentrée des Associations» (prix Waldeck «mixité» ?) <b>Evènement qui commence à se préparer prochainement</b>	<b>AGLCA</b> Centre du bénévolat - CIDFF	Septembre 2016
Sous-représentation des jeunes dans les instances dirigeantes	<b>2.5</b> Information/formation sur la vie associative pour les jeunes de l'Ain en service civique. Contact AGLCA/DDCS/Uniscités en mars 2015 : projet à suivre ?	<b>RAIA/DDCS</b> + Unicités ?	Courant 2014-2015
Problème de recrutement/ renouvellement de bénévoles dans de nombreuses associations Problèmes de gouvernance qui en découlent.	<b>2.6</b> Temps d'échange/formation interne aux membres du RAIA sur l'appui dans le domaine du recrutement et de l'accueil de bénévoles. <b>Suite : rédaction de fiche-action (à faire)</b>	<b>RAIA</b>	27 mai 2014
	<b>2.7</b> Pérennisation du Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) <b>3 certificats décernés en 2014, une dizaine en 2015</b>	<b>AGLCA</b>	Un cycle de formation annuel
	<b>2.8</b> Temps d'échange interne au RAIA sur la reconnaissance du bénévolat (livret du bénévole, VAE...)?	<b>RAIA ?</b>	?
La formation des bénévoles est rarement citée comme moyen susceptible de renforcer la viabilité et le développement des associations. Le FDVA est peu sollicité par les associations de l'Ain.	<b>2.9</b> Temps d'échange interne au RAIA sur les manques éventuels dans l'offre actuelle de formation (avec l'éclairage d'acteurs de la formation pour bénévoles actifs dans d'autres départements) ?	<b>RAIA ?</b>	?
	<b>2.10</b> Meilleure communication sur le FDVA et appui renforcé au montage de dossier. <b>Augmentation du nombre de dossiers sur 2014. Sur 2015 ?</b>	<b>AGLCA</b>	A partir de février 2014
Le modèle de gouvernance pose question pour certaines associations employeurs.	<b>2.11</b> Réflexion sur les conditions et limites du transfert du statut associatif à d'autres statuts de l'ESS (SCOP- SCIC) <b>Etape 1</b> : recherche d'expériences menées en France via le DLA <b>Etape 2</b> : si pertinence suite à l'étape 1, réflexion sur intérêt, conditions et limite de ces transferts (capitalisation écrite) <b>Retour d'expérience demandé au réseau DLA (mai 2015)</b>	<b>Etape 1 : AGLCA-DLA</b> <b>Etape 2 : AGLCA</b> Centre Ain Initiative, URSCOP Conseil Général (action 20 du SDDE)	<b>Etape 1 :</b> 2 <sup>ème</sup> semestre 2014 <b>Etape 2 :</b> 1 <sup>er</sup> semestre 2015

### 3. FINANCEMENT/GESTION ADMINISTRATIVE

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
<p>36% des associations (notamment les plus grosses) demandent un allègement des contraintes administratives. De nombreuses associations expriment des craintes pour l'avenir par rapport à leur équilibre financier. Les associations paraissent avoir une proportion d'aides publiques inférieures aux moyennes nationales et se cantonnent souvent à des modes de financements traditionnels (mairie, CG, Etat). 23% des associations (notamment les plus grosses) demandent l'adaptation de la durée des aides publiques.</p>	<p><b>3.1</b> Renforcement de la communication sur les dispositifs d'aides existants et de l'aide au montage de dossier.  <b>SPPA : 3 dossiers en 2013 (0 refus), 5 dossiers en 2014 (1 refus), 9 dossiers en 2015 (1 refus, 4 en attente)</b>  <b>Fondation SNCF : 0 dossier 2013, 3 en 2014 (aucun retenu)</b></p>	AGLCA	A partir de 2014
	<p><b>3.2</b> Veille spécifique sur la question du financement et temps de réflexion annuel dans le cadre du partenariat AGLCA / Centre Ain Actif  <b>Pas de mise en place pour l'instant</b></p>	AGLCA / Centre Ain Initiative	Engagement au 1 <sup>er</sup> semestre 2014
	<p><b>3.3</b> Action pour faciliter les partenariats entre associations/entreprises  <b>Formation RNMA pour Point d'appui sur les partenariats associations/entreprise (sur 2015)</b></p>	AGLCA RNMA	1 <sup>er</sup> semestre 2015
	<p><b>3.4</b> Participation à la réflexion nationale sur la question de la simplification des démarches administratives            Consultation de l'AGLCA en 2014 via le RNMA → rapport Blein</p>	AGLCA/RNMA	A partir de 2014

### 4. MUTUALISATION/COOPERATION/STRUCTURATION

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
<p>26% des associations demandent la mise en place de coopérations inter associatives. Coopération inter associative et mutualisation sont de plus en plus souvent mises en avant par les financeurs</p>	<p><b>4.1</b> Soirée débat dans le cadre de la Rentrée des Associations + Café Crème sur ce thème</p>	AGLCA	Automne 2013 ACTION TERMINEE
	<p><b>4.2</b> Valorisation des pratiques de mutualisation et de coopération (site internet, Café Crème, Point d'appui, DLA) - mise en lien d'associations entre elles</p>	AGLCA	A partir de 2014
<p>70% des associations adhèrent au moins à un réseau associatif. Certains secteurs sont peu structurés (peu de travail inter associatif, peu d'adhésion à des fédérations), notamment celui de la solidarité internationale</p>	<p><b>4.3</b> Travail de concertation à l'échelle départementale sur la solidarité internationale, très peu structurée sur l'Ain            2013 : journée pour animateurs au CG le 14/11/2013 + questionnaire            2014 : journée pour animateurs à l'ERA le 27/11/2014  <b>Inscription dans le schéma départemental « Naitre, grandir et s'épanouir dans l'Ain »</b></p>	Rés'Ain (mise en place en 2013 d'un Réseau Jeunesse et Solidarité Internationale de l'Ain)	Début : février 2013.

- Action terminée ou en en place
- Action ajoutée (et terminée)
- Action en cours
- Action programmée
- Action non encore validée

## 5.EMPLOI

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
<p>L'emploi associatif représente plus de 12% de l'emploi du territoire du BBB.</p> <p>Stagnation voire recul de l'emploi associatif au niveau national (et local ?).</p> <p>Difficultés propres aux associations dans la gestion des ressources humaines.</p>	<p><b>5.1</b> Dans le cadre de la démarche PMAE (Petites et Moyennes Associations Employeurs), poursuite des travaux de construction d'outil au niveau régional + diffusion des outils au niveau départemental</p> <p><b>Poursuite des travaux régionaux. 3 thématiques traitées sur 2014 : associations en grande difficulté – La loi de sécurisation de l'emploi – Le dialogue social</b></p> <p><b>Outils : fiches régionales « Les Essentiels » - webinaires thématiques nationaux</b></p>	<p>CRESS Rhône-Alpes CPCA Rhône-Alpes RNMA Rhône-Alpes <b>Pas de portage par le RAIA mais réflexion sur déclinaison territoriale</b></p>	<p>Démarche régionale depuis 2012</p>
	<p><b>5.2</b> Temps d'information/formation sur la loi de sécurisation de l'emploi</p>		

## 6.COMMUNICATION

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier		
<p>27% des associations (surtout petites) demandent la création d'outils de communication</p>	<p><b>6.1</b> Mise en place d'une plateforme permettant la création de mini sites (gratuits) pour les associations.</p>	<p><b>AGLCA</b></p>	<p>2<sup>ème</sup> semestre 2015</p>		
	<p><b>6.2</b> Renouvellement de l'offre de formation (création de newsletter par exemple) 2013-2014 2013-2014 : nouvelle formation création de journal associatif (AGLCA) 2014-2015 : nouvelle formation création de newsletter (CDOS)</p>			<p><b>RAIA</b></p>	<p>2<sup>ème</sup> semestre 2014</p>
	<p><b>6.3</b> Rencontre formation information médias locaux et associations</p>			<p><b>AGLCA</b> <b>APSC</b></p>	<p>9 avril 2015</p>

- Action terminée ou en place
- Action ajoutée (et terminée)
- Action en cours
- Action programmée
- Action non encore validée

## 7.UTILITE SOCIALE - LIEN ASSOCIATIONS/POUVOIRS PUBLICS

Constats	Actions	Acteurs	Echéancier
Un certain nombre d'associations ne se sentent pas soutenues par les pouvoirs publics à la hauteur de ce qu'elles apportent à la société. Des élus expriment leur difficulté de mesurer l'utilité sociale des associations de leur territoire et le type de partenariat à établir. Des évolutions apparaissent dans le type de contractualisation (ex. : glissement de la subvention à la commande publique).	<p><b>7.1</b> Formations auprès d'élus (notamment nouveaux en 2014) et techniciens de collectivités locales sur les réalités et le fonctionnement du monde associatif (voire sur la notion d'utilité sociale)</p> <p><b>Rencontre avec la CRESS (décembre 2014)</b>  <b>Réflexion en cours dans le cadre du projet stratégique AGLCA</b>  <b>Réflexion collective RNMA sur lien association/pouvoirs publics (juin 2015)</b></p>	AGLCA via le RNMA	Tests 1 <sup>er</sup> semestre 2015, mise en place année scolaire 2015-2016
Un tiers des associations expriment des besoins de locaux	<p><b>7.2</b> Réflexion à Bourg-en-Bresse dans le cadre du nouveau bâtiment Maison de la Vie associative  <b>Recherche d'une utilisation optimale de l'espace (ex : box)</b></p>	AGLCA/Mairie de Bourg-en-Bresse	Début : printemps 2013

## 8.MODALITES DE VEILLE DE L'OBSERVATOIRE

Constats	Actions	Acteurs
L'étude de 2012 a permis de dresser un panorama du tissu associatif à un instant T. Certaines évolutions semblent se dessiner mais ces hypothèses restent à vérifier : baisse du nombre de création d'associations « d'utilité sociale » ? Baisse de l'emploi associatif ?	<p><b>8.1</b> Rédaction d'un court diagnostic annuel sur la vie associative du BBB sur la base des statistiques disponibles : Journal officiel, INSEE (commande CLAP et DADS via le RNMA), données internes AGLCA...</p>	AGLCA Comité de pilotage de l'Observatoire.
	<p><b>8.2</b> Envoi chaque année la liste des créations (et dissolutions d'associations) aux différentes communautés de communes du BBB.</p> <p><b>Fait en avril 2015 sur données 2014 – pas de retour !</b></p>	
	<p><b>8.3</b> Maintien de réunion du comité de pilotage de l'Observatoire une fois par an</p>	
	<p><b>8.4</b> Relance à terme d'une grande enquête globale ?</p>	

- Action terminée ou en en place
- Action ajoutée (et terminée)
- Action en cours
- Action programmée
- Action non encore validée



OBSERVATOIRE  
RÉGIONAL  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE  
NORD-PAS DE CALAIS

